

L'Anse-Saint-Jean, le 5 mars 2018.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :                    Madame Chloé Bonnette  
   Monsieur Yvan Côté  
   Monsieur Victor Boudreault  
   Monsieur Richard Perron  
   Monsieur Éric Thibeault

Est absent :                        Monsieur Anicet Gagné

062-2018  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

063-2018  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

064-2018  
LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 soit accepté sans modification.

065-2018  
ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2018 au montant de 42 629.89 \$ et des paiements directs au montant de 3 902.78 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

066-2018  
DEMANDE DE DON - CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 100.00\$ au club des petits déjeuners.

067-2018

ORGANISME BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN - JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA PRÉSENCE DES PESTICIDES DANS L'EAU DANS LA RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Yvan Côté comme représentant de la municipalité à la journée de réflexion de l'organisme Bassins versant qui aura lieu le 4 avril prochain et de défrayer les coûts reliés à cette activité.

068-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FABRIQUE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50\$ à la Fabrique de l'Anse-Saint-Jean à titre de commanditaire dans le feuillet paroissial.

069-2018

CLE SUBVENTION SALARIALE POUR PERSONNE EXPÉRIMENTÉE-DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard Larouche, futur directeur du développement est titulaire d'une subvention salariale du Centre local d'emploi concernant l'embauche de celui-ci ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à déposer auprès du CLE une demande de subvention salariale dans le cadre de l'embauche d'une personne expérimentée et de signer au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

070-2018

VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le Secrétaire-trésorier est autorisé à transmettre à la MRC du Fjord du Saguenay, pour la vente pour non-paiement de taxes, les propriétés dont les taxes sont dues depuis trois (3) ans.

071-2018

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Victor Boudreault à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois

072-2018

INTÉRIM DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Corbeil terminera son contrat le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne renouvellera pas le contrat de M. Corbeil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entreprendra les démarches nécessaires à son remplacement à compter d'avril;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des vacances et congés auxquels M. Corbeil a droit avant la fin de son contrat ;

CONSIDÉRANT QU'entre temps il faut assurer l'intérim de de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Annick Boudreault à titre de directrice générale par intérim jusqu'à ce que le processus d'embauche pour le remplacement de M. Corbeil soit finaliser et d'autoriser Mme Boudreault à signer au nom de la municipalité tout document nécessaire le cas échéant durant son intérim.

073-2018  
FRAIS FIXES 2018

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses fixes suivantes pour l'année 2018 soient adoptées

Total des salaires et charges sociales	711 801.00\$
Timbres et affranchissement	3 310.00\$
Dépenses de communications (téléphone, Internet, Radio, etc.)	17 830.00\$
Services juridiques	3 033.00\$
Contrat de déneigement	135 674.00\$
Électricité	63 900.00\$
Chauffage centre communautaire (mazout)	5 000.00\$
Chauffage garage St-Thomas (propane)	3 500.00\$
Remboursement (intérêts) et refinancement	85 402.00\$
Remboursement de capital	503 600.00\$
Frais bancaires (frais fixes)	1 200.00\$
Frais de déplacement (inspecteur municipal)	4 800.00\$
Licences et soutien pour logiciels et équipements informatiques	21 000.00\$
 Grand total des frais fixes pour l'année 2018	 1 560 050.00\$

074-2018  
ADOPTION RÈGLEMENT PARAPLUIE 18-340 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été fait lors de l'assemblée du 5 février 2018;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 18-340 décrétant les dépenses en immobilisations et un emprunt de 395 500 \$

075-2018  
APPEL D'OFFRE PUBLIC DE VENTE DE TROIS TERRAINS AU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres concernant la vente de trois terrains dans le secteur de la station du Mont Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres se terminait le 23 février à 11h00 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de préparation et d'ouverture d'appel d'offres a été donné à Me Gaston Saucier, procureur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Me Saucier a remis son rapport concernant les offres reçues en date du 23 février;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les recommandations de Me Saucier et de retenir les offres de :

9373-9159 Québec Inc. pour le terrain 58-1-2-2/55-14 du Rang 1, Canton de Saint-Jean au montant de 65 200\$

M. Frédéric Martel pour le terrain 55-1-2-1/55-13 du Rang 1, Canton de Saint-

Jean au montant de 62 600\$

9114-1846 Québec Inc. pour le terrain 55-12 du Rang 1, Canton de Saint-Jean au montant de 76 000\$

et d'autoriser le maire et directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à ces transactions ;

Note: Bien que M. Martel n'ait pas d'intérêt pécuniaire dans ce dossier, mais plutôt un intérêt moral du fait que son fils a déposé une offre, il informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux délibérations concernant ce point.

076-2018

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de M. Bernard Larouche à titre de directeur du développement à compter du 15 mars 2018 et d'autoriser le maire à signer au nom de la municipalité le contrat de travail avec M. Larouche.

077-2018

APPEL D'OFFRES - MANDAT GÉOTECHNIQUE POUR PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des offres de service pour donner un mandat géotechnique dans le cadre du projet d'assainissement des eaux de la municipalité

078-2018

OFFRE DE SERVICE DOSSIER BERTRAND GIRARD

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services du Groupe SIG3 au montant de 2900.00\$ plus taxes pour l'expertise technique dans le dossier de M. Bertrand Girard.

079-2018

DEMANDE DE M. TREMBLAY POUR DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES BOISÉS

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Tremblay a déposé une demande pour le déneigement des chemins de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE pour approuver cette demande ce chemin doit faire partie du règlement 17-337 concernant les chemins de tolérance et que ce n'est pas le cas;

CONSIDÉRANT QUE malgré tout le conseil est favorable à la demande de M. Tremblay et que ce chemin devra faire l'objet d'un ajout au règlement 17-337 pour 2018-2019;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de M. Tremblay pour le déneigement du chemin des Boisés conditionnellement à ce que M. Tremblay soit propriétaire dudit chemin et de traiter celle-ci selon les conditions prévues au règlement 17-337 pour l'années 2017-2018.

080-2018

CONSOLITEC – TESTS DE SOL POUR LE PROJET DE STATIONNEMENT  
DANS LE SECTEUR DU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à acquérir un terrain dans le secteur du quai afin d'y aménager un stationnement public;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de la qualité du sol dudit terrain doit être faite afin de s'assurer du potentiel géotechnique concernant l'aménagement d'un stationnement;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'obtenir au préalable l'autorisation du propriétaire pour effectuer des tests de sol et de mandater la firme Consolitec pour réaliser ces tests selon l'offre de service déposée le 5 février dernier.

081-2018

DEMANDE CPTAQ - M. ÉRIC CÔTÉ

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage 89-107

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer M. Éric Côté dans sa demande d'aliénation d'une partie du lot 34 rang 2 du canton de St-Jean, de 15,47 hectares à la CPTAQ, pour des fins acéricoles.

082-2018

TRANSFERT DU CAMION DE POMPIER À LA RÉGIE SSI

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité les procurations pour Revenu Québec et la SAAQ et d'autoriser la firme Mallette à procéder pour le transfert du camion de pompier à la Régie de sécurité incendie du Fjord

083-2018

PROJET D'HARMONISATION PAR LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES  
RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR SON  
TERRITOIRE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement permettant l'harmonisation des règlements en matière de sécurité incendie sur le territoire de la régie de sécurité incendie du Fjord a été donné lors de l'assemblée du 5 février dernier;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 18-341 concernant l'harmonisation par la Régie de sécurité incendie des règlements en matière de sécurité incendie sur son territoire.

084-2018

FACTURE QUOTE PART RÉGIE SSI

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 10 000\$ à titre de complément de la première quote part et de signifier à la Régie qu'il y a une avance de 10 000\$ déjà payée sur la prochaine quote part.

085-2018

PIQM-MADA 2018 - DEMANDE POUR LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire une mise à niveau des équipements du centre communautaire "La petite école";

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire "La petite école" nécessite un accès pour les personnes âgées et à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un espace intergénérationnel fait également partie du projet de mise à niveau du centre communautaire;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur du développement, M. Bernard Larouche pour présenter une demande de subvention dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018 et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande celui-ci.

086-2018

RENOUVELLEMENT DE MEMBERSHIP À CULTURE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le membership de la municipalité à l'organisme culture Saguenay - Lac-Saint-Jean pour l'année 2018 au montant de 100.00 \$

087-2018

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 - TOURISME SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion 2018 de Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean au montant de 446.20 \$ taxes incluses.

088-2018

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal appuie le projet de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. pour le projet de rénovation du pavillon principal de la Station du Mont Édouard afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

089-2018

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

090-2018

CAMPING MUNICIPAL - DEMANDE POUR CONSERVER L'EXCÉDENT DES REVENUS ACCUMULÉS 2017

CONSIDÉRANT QUE le camping appartient à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le camping procède à la réflexion des bâtiments à même les revenus d'opération ;

CONSIDÉRANT QUE le camping doit investir sur les bâtiments datant de 25 ans et plus ;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner l'excédent des revenus accumulés sur les dépenses de l'année 2017 au montant de 7 336,00 \$.

091-2018

CAMPING MUNICIPAL: MODIFICATION DE LA CONVENTION (ART. 2.3.6)

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le texte de l'article 2.3.6 de l'entente avec le camping municipal et plus particulièrement le 3ième paragraphe qui doit être modifié pour le texte suivant:

"Tout excédent des revenus cumulés sur les dépenses du plus de 100 000 \$ doit être remis à la Municipalité et cela en date du 1er avril de chaque année".

092-2018

ROUTE DU FJORD

CONSIDERANT QUE la Route du Fjord joue un rôle prépondérant dans l'acheminement des touristes dans le Bas-Saguenay ;

CONSIDERANT QUE celle-ci débute officiellement à l'entrée de la municipalité de Petit-Saguenay, soit à 42 kilomètres de la jonction entre la route 138 et la route 170, et que cette distance peut avoir un effet dissuasif pour les visiteurs potentiels;

CONSIDERANT QUE plusieurs attraits touristiques sont positionnés sur ces 42 kilomètres, soit les Palissades, la plage du Lac Deschênes, la Chute de Sagard, plusieurs territoires fauniques, et que la route en tant que tel offre plusieurs points de vue panoramique sur des montagne et des rivières qui s'inscrivent à merveilles dans les paysages offerts ailleurs sur la Route du Fjord ;

CONSIDERANT QUE l'affichage à la jonction de la route 138 et de la route 170 fait partie d'une succession d'une vingtaine de panneaux entre la jonction de la rue du Festival et celle de la route 170 ;

EN CONSEQUENCES,

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers Que le conseil municipal de Petit-Saguenay demande officiellement au Ministère du Tourisme, au Ministère des Transports et à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec à ce que la route du Fjord débute son parcours à Saint-Siméon, soit à la jonction de la route 170 et de la route 138 ;

Que le conseil municipal de Petit-Saguenay demande également à ce que deux panneaux de pré-signalisation annonçant la jonction avec la Route du Fjord soit installés dans les deux directions sur la 138 à quelques kilomètres de l'intersection ;

Que le conseil municipal de Petit-Saguenay demande finalement que les panneaux signalant la Route du Fjord dans les deux sens à la jonction de la route 170 soit agrandis.

093-2018

PROCESSUS DE REMPLACEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général sera vacant à compter du 5 juin;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche doit être mis en place pour combler ce poste;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'enclencher le processus d'embauche pour le remplacement du directeur général.



### MOTION DE FÉLICITATION AU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE HOCKEY AMICAL DES ENTREPRISES

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter le comité organisateur du tournoi de hockey amical des entreprises pour le succès de leur activité.

### MOTION DE FÉLICITATION AU COMITÉ ORGANISATEUR DU CRITÉRIUM U16

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter le comité organisateur du critérium U16 pour le succès de la compétition tenue au Mont-Édouard

### RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée sur les points suivants :

- Rapport du service de sécurité incendie 2017
- Rencontre du comité des Aînés et élection du nouveau Président M. Daniel Boudreault.

Monsieur Richard Perron informe l'assemblée sur les points suivants :

- Projet de recyclage du styromousse du comité vert devrait être repris par la municipalité
- AGA du comité touristique le 20 mars prochain à 19h00
- Visite d'évaluation des Fleurons du Québec cette année

Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants :

- Succès du service de transport adapté
- Activité de financement pour la ZEC saumon et souper de financement
- Nouvelles bicyclettes à la salle d'entraînement et cours de "spinnig"

Madame Chloé Bonnette informe l'assemblée sur les points suivants:

- l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie avance bien.
- Révision du plan d'action MADA
- Questionnaire du comité famille a été envoyé par la poste
- Rencontre avec la direction générale de Réseau Biblio
- Rencontre du comité du presbytère qui prépare la programmation estivale et sa mission
- Rencontre du comité de "La petite école"

Monsieur Yvan Côté informe l'assemblée sur les points suivants:

- Succès de la pêche blanche qui s'est terminée le 4 mars dernier
- Succès de la tenue du Critérium U 16
- ZEC de L'Anse possibilité de pêche blanche du 1er au 31 mars
- Activité de la Montagne en feu pour la semaine de relâche

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée sur les points suivants:

- Consultation du gouvernement du Québec pour la préparation budgétaire
- Importance du service de transport collectif offert par le transport adapté

PÉRIODE DE QUESTIONS

094-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 11

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*